

Il agresse son hôte avec un hachoir japonais : condamné à douze mois ferme

Le soleil s'était levé depuis seulement quelques heures quand il a agressé son compagnon d'infortune. Ivre, le prévenu s'est saisi d'un hachoir japonais. La scène, qui aurait pu virer au drame, s'est déroulée chez lui, le 19 juillet à Metz. L'homme, un quadragénaire, est passé vendredi à la moulinette de la comparution immédiate.

Short, sandales et marcel sur le dos. C'est en tenue d'été que Julien se présente à la barre. À sa décharge, ce tout juste quadragénaire n'a pas eu le temps de se changer. Et pour cause : c'est en comparution immédiate que le Messin est jugé. Il est accusé d'avoir agressé une vieille connaissance avec... un hachoir japonais. La victime, absente, présente une belle estafilade à la joue.

Pourtant, tout avait bien démarré ce 19 juillet. Le soleil était levé depuis seulement quelques heures quand le prévenu est tombé sur l'ancien copain, dans une rue de Metz. Ils boivent un coup dans un troquet, en cette belle matinée. Puis Julien invite le cama-



Les deux vieux amis avaient commencé à trinquer le matin, dans un café messin.

rade à poursuivre leurs retrouvailles dans son petit Fl. Les verres s'enchaînent vite : mirabelle, whisky...

« J'ai juste appuyé sur sa joue »

Forcément, avec plus de 2 g

dans le sang chez le mis en cause, les choses ont dérapé. « Il (la victime) a commencé à avoir un comportement agressif. Il touchait tous les objets chez moi et ne voulait plus partir, démarre ce cuisinier saisonnier. Il y avait aussi un marteau près de ma table,

j'avais peur qu'il le prenne. » D'où la saisie du hachoir. « Mais je ne l'ai pas frappé avec, j'ai juste appuyé sur sa joue pour qu'il s'en aille. » La cicatrice est quand même réelle, même si le compagnon d'infortune n'a eu qu'un jour d'ITT.

M^e Gobert, pour les intérêts de la victime, parle d'un acte « démesuré » et même « très inquiétant ». L'avocat réclame 6 500 € pour le préjudice physique et surtout esthétique. Car la balafre pourrait rester à vie.

« On a frôlé la catastrophe »

Le vieux copain aurait pu d'ailleurs la perdre, la vie. « On a frôlé la catastrophe ce jour-là », s'alarme la parquetière. Laquelle rappelle les vingt mentions noircissant le casier du mis en cause. Elle veut douze mois, dont la moitié ferme avec « mandat de dépôt ».

En face, M^e Grandclaude dit que la victime n'est pas non plus une oie blanche. « Il est SDF et avait bu autant que mon client. » Résultat : Julien Forster* prend 18 mois, dont douze ferme, mais il échappe à l'incarcération. Sa peine sera aménagée. Pour l'indemnisation du préjudice, un nouveau procès se tiendra début 2024.

● G. I.

*Nom publié à partir d'un an ferme.